

Les **dépenses publiques** sont l'ensemble des dépenses réalisées par les [administrations publiques](#). Leur financement est assuré par les **recettes publiques** ([impôts](#), [taxes](#), et [cotisations sociales](#)) et par le [déficit public](#).

Elles peuvent être classées en trois catégories :

- les dépenses de fonctionnement, qui servent à la bonne marche des services publics sans y apporter d'amélioration (dépenses courantes de personnel et d'entretien) ;
- les dépenses de transfert en nature, principalement la fourniture de services publics comme l'hospitalisation ou l'enseignement à titre gratuit, ou en numéraire (ex : subventions aux entreprises, pensions de retraite, allocations familiales, [minima sociaux](#) ...) ;
- les dépenses d'investissement, qui visent à renouveler ou à accroître le capital public (ex : achats de matériels et de mobiliers, constructions de bâtiments et d'infrastructures).